

FOLIO 1

SMCTOM DE NONTRON

2026/0001

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 41 - Votants : 40 - Nombre de voix : 64

L'an deux mil vingt six

Le 16 février 2026 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 11 février 2026

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Jean, JEAN Thierry, DAVID Jean-François, TRIJAU Jean-Pierre, COLINEAUX Jean-Luc, COUSSY Alain, MILLARET Francis, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, REYTHIER Régis, COMBEALBERT Gérard, HISPIWACK Jean-Michel, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, TOUCHET Jean, MICHELET Thierry, MICHEL Pierre, GOUILHERS Jean-Pascal, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, LAGARDE Jean-François, FAYE Jean-Jacques,

Etaient présentes : Mesdames MARTY Patricia, DEBORD Danielle, RAT Sylvie, GOURAUD Sylvie, FLOCH Françoise, DEZAUTEZ Marie-Christine, ROI SANS SAC Christine,

Suppléants remplaçants titulaires

Messieurs LAFORT Didier, DOUCET Serge, LAFONTAINE Eric, BRETON Yves, BASILE Philippe, FOURNET Philippe,

Suppléantes remplaçantes titulaires

Mesdames ANDRIEUX Nathalie, AGARD LAROCHE Anne-Marie,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

Objet : Vote des contributions 2026 des Communautés de Communes

Le Président expose au Comité Syndical :

♦ Suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2026, le SMCTOM de Nontron ne présente pas de besoin de financement supplémentaire par rapport à 2025.

♦ Il propose pour l'année 2026 de reconduire la participation des Communautés de Communes de l'année 2025 soit :

↳ pour la Communauté de Communes Dronne et Belle	2.154.523,00 €
↳ pour la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais	3.042.108,00 €

L'exposé des faits entendu, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote le produit attendu 2026 à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Président

Vincent FARGEAS

